

Cormontreuil, le 27 mars 2008

Succès de l'introduction en bourse d'Immobilier FREY 1ère cotation sur NYSE Euronext Paris le 27 mars 2008

Antoine Frey, Président du Directoire, est heureux d'annoncer le succès de l'introduction en Bourse d'Immobilier Frey.

Avec près de 25 ans d'expérience dans l'immobilier commercial, Immobilière Frey est un acteur majeur des Retail Parks de nouvelle génération. Son concept de Retail Park environnemental, Greencenter®, répond aux enjeux de la consommation de demain, plus respectueuse de l'écologie comme des nouvelles pratiques des consommateurs.

Immobilier Frey combine son activité historique de promoteur et celle d'une foncière de développement tournée vers la croissance. Son objectif à horizon 2011 est de constituer un portefeuille de plus de 25 actifs générant un montant de loyers prévisionnels annualisé de 32,4 M€.

La levée de fonds de 15,31 M€ donne à Immobilière Frey des moyens financiers supplémentaires pour financer son pipeline de projets et s'imposer comme la première foncière de développement spécialisée en Retail Parks en France et demain en Europe.

Immobilier Frey remercie ses nouveaux actionnaires, institutionnels et particuliers, pour l'intérêt et la confiance qu'ils lui ont témoignés.

Marc-Antoine Guillen, Président d'Invest Securities s'est déclaré, au nom des équipes d'Invest Securities, particulièrement fier d'avoir accompagné la réussite de l'opération d'Immobilier Frey dans un contexte de marché difficile.

Allocation définitive des actions offertes

- ❖ Offre à Prix Ferme :
28 422 titres ont été alloués dans le cadre de l'offre aux particuliers

- ❖ Placement Global :
905 158 titres ont été alloués aux investisseurs institutionnels, dont 63 103 titres provenant du solde de l'Offre à Prix Ferme non souscrit par les particuliers et 18 329 titres résultant de l'exercice partiel de la clause d'extension

Nombre d'actions mises à la disposition du public

- ❖ 933 580 actions nouvelles, dont 18 329 issues de l'exercice partiel de la clause d'extension
- ❖ Composition du capital post opération : 6 120 000 actions
- ❖ Actionnariat post opération : 42,37% Firmament Capital, société détenue par le groupe familial de Monsieur Antoine Frey, 42,37% Akir Finances, société détenue par le groupe familial de Monsieur Jean-Jacques Frey et 15,25% dans le public (dont 3,04 % aux particuliers et 96,96 % aux investisseurs institutionnels)

Le règlement-livraison de l'Offre au public et du Placement Global est prévu le 1^{er} avril 2008 et le début des négociations sur NYSE Euronext Paris au fixing aura lieu le 2 avril.

Code ISIN : FR0010588079 - Mnémo : FREY

Les partenaires de l'opération

Immobilière Frey a été conseillée dans le cadre de son introduction en bourse par :



- **Invest Securities Corporate Finance** : Conseil



- **Invest Securities Société de Bourse** : Prestataire de services d'investissement et teneur de livre



- **Fontaine Mitrani** : Avocats au Barreau de Paris



- **Citigate Dewe Rogerson** : Conseil en communication financière
Relations avec le marché et Relations presse

CONTACTS



Antoine Frey – Président du Directoire
François Vuillet-Petite – Directeur général



Eric d'Aillières - Directeur Général Délégué
Tel : 01 44 88 77 99 edaillieres@invest-securities.com



Agnès Villeret – Relations investisseurs
Nicolas Castex – Relations presse

Tel : 01 53 32 78 95 / 78 88

agnes.villeret@citigate.fr / nicolas.castex@citigate.fr

Conseil en communication corporate et financière

Plus d'informations sur le site internet www.immobiliere-frey.com

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 08-048 en date du 14 mars 2008 est disponible sans frais auprès d'IMMOBILIERE FREY, 66 rue du Commerce – Cormontreuil – 51663 Reims Cedex 2. Ce document est également consultable sur les sites Internet de la société (www.immobiliere-frey.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).
Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits en détail au chapitre 4 de la partie 1 et au chapitre 2 de la partie 2 du Prospectus visé par l'AMF.